

ment s'ils entendent se faire l'écho de cette imputation que je viens de lire. S'ils le font, ils entretiennent à ce sujet un sentiment que je ne puis leur prêter.

Je tiens à faire quelques observations au sujet des arguments qu'a invoqués l'honorable solliciteur général dans la réponse qu'il a fait au discours de l'honorable représentant de Renfrew-sud. Il a parlé de la voie d'accès sur Winnipeg et il s'est plaint du fait que cette voie ferrée pénétrait dans cette ville par un pont sur treillis et un remblai fort élevé. J'ignore s'il est ou non partisan d'un remblai, mais je tiens à lui dire ceci: cet ouvrage se trouve à cet endroit, parce que les commissaires des chemins de fer du Canada ont décidé qu'il en fût ainsi et que l'espace compris sous ce treillis fût rempli. C'est le seul moyen moyen de pénétrer dans cette ville.

Si l'honorable député dit que ce moyen est inefficace, autant vaut pour lui affirmer que le Grand-Tronc, le Nord-Canadien et le Pacifique-Canadien ne peuvent pénétrer, par un viaduc, à Toronto même. Les commissaires des chemins de fer ont ordonné à cette compagnie de pénétrer dans cette ville par un chemin de fer élevé sur un viaduc. C'est de cette façon que le Transcontinental pénétrera dans Winnipeg.

J'ai peu de chose à dire à ce sujet, en vérité. Mon honorable ami de Renfrew-sud a expliqué la situation sous toutes ses faces. Il a déclaré que le Transcontinental a la meilleure voie d'accès qu'on puisse trouver pour pénétrer à Winnipeg. Le solliciteur général soutient le contraire. Je suis prêt à laisser les choses en l'état, quant à moi, et à laisser le peuple se prononcer sur l'exactitude ou la fausseté de ces assertions contradictoires. J'ose dire que le peuple acceptera la déclaration de mon honorable ami de Renfrew-sud de préférence à celle de l'honorable solliciteur général.

Nous en arrivons ensuite à une autre question qui nous concerne d'un peu plus près, celle des ateliers de Transcona. L'honorable solliciteur général dit que M. Staunton peut à bon droit ne pas se rendre à l'avis d'avocats dont l'opinion fait autorité, en ce pays. Il reconnaît que M. Lynch-Staunton fait erreur dans l'interprétation qu'il fait de la loi.

M. MEIGHEN: Je ne dis pas cela.

M. GERMAÛ: Qui ne dit mot consent. Son département, le ministre de la Justice, M. Newcombe, sous-ministre de la Justice, et le conseiller légiste peuvent tous parler dans ce sens. Si le solliciteur général ne partage par leur avis et s'il accepte

[M. German.]

l'opinion de M. Lynch-Staunton, tant mieux pour lui. Toujours est-il qu'il dit qu'il n'existe pas de raison qui empêche M. Lynch-Staunton de ne pas accepter l'opinion d'autres avocats éminents. Et pourquoi pas? M. Lynch-Staunton est un excellent avocat et un homme très estimable. Je n'ai pas un mot à dire contre lui. C'est un partisan très violent. Je ne crois pas qu'en créant ce vaste univers le bon Dieu a donné la vie à un homme plus attaché à un parti quelconque que ne l'est M. George Lynch-Staunton et je ne pense pas que le Seigneur a jamais renouvelé l'épreuve. Cependant, ainsi que je viens de le dire, c'est un homme estimable. Ce n'est pas parce qu'il ne partage pas l'avis des avocats qui font autorité que je me plains, mais c'est parce qu'il dit: Selon la loi, vous ne deviez pas construire ces ateliers en faisant exécuter ces travaux, vous avez gaspillé \$4,500,000 de l'argent du peuple. S'il eut dit: Selon la loi, je ne crois pas que vous auriez dû construire ces ouvrages, mais tous les avocats dont l'opinion fait autorité sont contre moi; le ministre de la Justice, le sous-ministre de la Justice, les avocats importants du Canada, et sir William Whyte, l'arbitre, sont tous contre moi, au point de vue de la pratique, voilà pourquoi, bien que j'estime que tous ceux-là se trompent, à mon sens, vous avez raison et je reconnais qu'on a eu un motif suffisant pour dépenser cet argent.

Pourquoi ne parle-t-il pas ainsi? N'est-ce pas là ce qu'aurait fait un commissaire royal, s'il avait été un commissaire royal honnête et juste? Mais, non, il a dit: Vous vous trompez tous, en droit, et, puisqu'il en est ainsi, vous avez gaspillé \$4,500,000 de l'argent du peuple. Cette dépense est considérée par tout le pays comme étant extravagante et inutile. En sa qualité de commissaire, il aurait dû dire en parlant des commissaires: Je crois que vous faites erreur, au point de vue de la loi, mais comme on nous a tenus pour intègres, je suis prêt à dire que cet argent a été dépensé à propos.

Mon honorable ami a dit quelques mots au sujet du coût de ce chemin de fer. Nous connaissons le coût de cette voie ferrée et celui des autres chemins de fer. On a débattu cette question dans tous ses détails et je n'ai pas besoin de fatiguer la Chambre, en lui rappelant des chiffres déjà fournis.

L'honorable député en vient ensuite à parler de ce que nous appelons "montées par élan". Il serait utile de savoir au juste où nous en sommes rendus quant à cette question. Il est certain que les ingénieurs